

9. VISIBILITÉ

Améliorer la visibilité du PAM dans son ensemble et le rôle clé qu'il joue dans la protection de la zone de la mer Méditerranée relève de la responsabilité collective critique et continue de toutes les composantes du PAM. Chaque CAR s'engage et contribue aux objectifs collectifs du PAM/PNUE, notamment en ce qui concerne la gestion-diffusion des connaissances et la visibilité. Le mandat de chaque CAR fait ressortir la façon dont il contribue à ces objectifs, sous la coordination du Secrétariat du PAM.

À cet égard et pour s'orienter vers des actions concrètes, la politique/stratégie commune en matière d'information et de communication mentionnée à la section 2.4 du présent document identifie:

- les objectifs et les projets de principes généraux d'une stratégie commune du PAM en matière d'information et de communication;
- les modalités opérationnelles ayant trait à:
 - la gestion de l'information courante (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, etc.) et les questions de diffusion;
 - les cas d'urgence ou/et de crise (par exemple accidents, événements majeurs, etc.), en définissant les modalités et responsabilités de fonctionnement des composantes et du Secrétariat du PAM, ainsi que la façon d'accroître la visibilité et mobiliser les réponses d'une façon coordonnée, dans des circonstances particulières.

La politique identifie le besoin que les stratégies concernant les médias soient capables d'adapter les messages du PAM au public ciblé et d'utiliser des outils à effet multiplicateur.

Un des aboutissements les plus « communs » et concrets de la mise en œuvre de la politique du PAM en matière d'information et de communication sera le rapport sur "L'état de l'environnement", rapport biennuel élaboré par le Secrétariat sur la base des rapports des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des données rendues publiques, axées sur les domaines de compétence thématiques des Centres. La diffusion du rapport pourra aider concrètement à accroître la visibilité du PAM/Convention de Barcelone.